

LABELLISATION ET RÉFÉRENCEMENT: QUELLES DIFFÉRENCES ?

Les professionnels en sécurité numérique sont au cœur du fonctionnement du dispositif Cybermalveillance.gouv.fr, notamment à travers sa mission d'assistance aux victimes. Aux professionnels historiquement référencés sur la plateforme s'ajoutent désormais les professionnels labellisés « ExpertCyber », dans une approche à la fois différente et complémentaire. Retrouvez ci-dessous les éléments de comparaison entre ces deux profils.

PROFESSIONNEL LABELLISÉ EXPERTCYBER		PROFESSIONNEL RÉFÉRENCÉ SUR CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR		
INSTALLATION MAINTENANCE ASSISTANCE		PÉRIMÈTRE ÉLIGIBILITÉ		ASSISTANCE
PROFESSIONNELS (TPE, PME, COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS...)		PUBLIC		PARTICULIERS ET/OU PROFESSIONNELS (TPE, PME, COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS...)
COMPÉTENCES VÉRIFIÉES SUR LA BASE D'UN AUDIT AFNOR		CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES		AUTO-DÉCLARATIF
2 ANS, RENOUELABLES		VALIDITÉ DU STATUT		DURÉE INDÉTERMINÉE*
SÉCURISATION EN AMONT ET INTERVENTION SUR INCIDENT		MISE EN RELATION		INTERVENTION SUR INCIDENT
800 EUROS HT		TARIF POUR LE PROFESSIONNEL		GRATUIT